



---

## **Rapport de la seconde réunion du Comité consultatif technique auprès du Directeur régional**

### **Introduction**

1. Le Comité consultatif technique auprès du Directeur régional s'est réuni pour la deuxième fois les 14 et 15 juin 2014 dans les locaux du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale au Caire (Égypte). L'objectif de la réunion était de solliciter l'avis du Comité sur les points suivants :

- questions ayant trait à la mise en œuvre et à l'évaluation des orientations stratégiques de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- mesures de renforcement des capacités du Bureau régional et des bureaux de pays en vue de fournir un appui aux États Membres ;
- politiques et stratégies pour le développement de la coopération technique au sein des pays de la Région et entre eux.

2. Onze membres du Comité ont pris part à la réunion avec le personnel concerné du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale. La réunion a été présidée à tour de rôle par le Docteur David Heymann et le Docteur Walid Ammar (premier jour), et par le Docteur Yagob Mazrou et le Docteur Mohammad Nicknam (deuxième jour). Le Comité a adopté l'ordre du jour en y ajoutant un point concernant la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention. Lors de la réunion, les membres ont été invités à étudier un certain nombre de documents de travail qui leur avaient été fournis au préalable, à déterminer les autres défis à relever et à émettre des avis sur la meilleure réponse à apporter par l'OMS.

### **Recommandations**

3. Le Comité consultatif technique a émis les recommandations suivantes pour l'activité de l'OMS dans la Région.

4. Afin d'accélérer les résultats dans les cinq domaines stratégiques prioritaires :

- inclure les déterminants sociaux de la santé dans les travaux relatifs à tous les programmes techniques ;
- renforcer la collaboration avec les institutions universitaires et les secteurs autres que la santé dont le soutien est essentiel pour progresser dans certains de ces domaines ;
- renforcer les compétences des représentants de l'OMS et du personnel des bureaux de pays pour leur permettre de travailler de manière efficace dans tous les secteurs et recourir au pouvoir fédérateur de l'OMS au niveau national pour inviter les secteurs concernés à une table ronde ;
- accorder une importance toute particulière au renforcement des capacités et à la formation des professionnels de santé et encourager davantage la recherche opérationnelle et appliquée.

5. Soumettre de manière régulière des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans les cinq domaines prioritaires, comprenant des mesures sur la responsabilisation des États Membres et l'évaluation de l'impact des interventions sur les résultats sanitaires.

6. Afin de garantir la poursuite de la mise en œuvre des plans d'accélération pour la santé de la mère et de l'enfant, renforcer la coopération avec d'autres partenaires, les médias, la société civile et les parlementaires, en axant l'action sur des interventions réalisables à fort impact, et en veillant à ce que la santé de la mère et de l'enfant soit intégrée à tous les appels d'urgence.
7. Élaborer une stratégie dynamique de mobilisation des ressources auprès des donateurs régionaux et des États Membres, utiliser au mieux les médias pour diffuser des messages et encourager les donateurs potentiels, étudier la possibilité de recourir à des « envoyés spéciaux » afin de promouvoir l'activité de l'OMS, suivre l'état de la mobilisation des ressources et présenter des rapports périodiques qui indiquent les sources de financement.
8. Renforcer la surveillance aux frontières pour les maladies transmissibles au moyen de la coordination entre groupes sous-régionaux et pays voisins.
9. Afin de promouvoir les activités de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles :
  - saisir l'occasion de l'examen et de l'évaluation complets de la mise en œuvre de la Déclaration politique des Nations Unies, à l'Assemblée générale des Nations Unies en juillet 2014, pour encourager le développement de l'action multisectorielle dans les États Membres ;
  - soutenir l'accélération du processus pour permettre à la Région de progresser vers la réalisation des cibles volontaires mondiales d'ici à 2025 et d'atteindre ces cibles le moment venu ;
  - mettre davantage l'accent sur l'intégration de la prévention et la maîtrise de ces maladies aux soins de santé primaires ;
  - tirer les enseignements des modèles et des meilleures pratiques dans la Région, y compris dans les villes-santé ;
  - nouer des liens avec des forums pour les jeunes et d'autres catégories de la population afin de promouvoir la participation aux actions de prévention et de lutte contre ces maladies ;
  - évaluer les causes d'échec dans la mise en œuvre des interventions et examiner les mesures à prendre pour faire face aux contraintes entravant la mise en œuvre ;
  - élargir le concept de sécurité nutritionnelle afin qu'il recouvre à la fois les notions de quantité et de qualité de la nutrition.
10. Renforcer les actions sur les approches pratiques de la médecine familiale en tant que moyen essentiel de progresser vers la couverture sanitaire universelle.
11. Instaurer un consortium régional d'institutions indépendantes qui travaillera avec l'OMS sur les fonctions de santé publique dans la Région ; analyser les résultats d'une évaluation pilote dans un seul pays et affiner la méthodologie et les outils, avant de généraliser l'expérience dans d'autres États Membres.
12. Mener à bien le programme de leadership en matière de santé publique proposé sur une période de 12 semaines, y compris la participation aux réunions des organes directeurs de l'OMS.
13. Afin d'améliorer la qualité des données transmises par les États Membres :
  - mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales pour la production, l'évaluation de la qualité, l'analyse, la diffusion, l'utilisation des données en vue de l'élaboration et l'évaluation de politiques ;
  - préconiser des enquêtes de santé par examen institutionnalisées avec une périodicité régulière et fournir un appui aux États Membres qui s'engageront à les mener.

14. Afin de promouvoir la résilience des pays pour la préparation aux situations d'urgence et l'intervention :

- inscrire ce sujet à l'ordre du jour du Comité régional ;
- promouvoir et diriger la planification et la coordination interpays des situations d'urgence ;
- réexaminer le concept de fonds de solidarité pour les situations d'urgence ainsi que l'approche y afférente et élaborer une approche stratégique pour la mobilisation des ressources, comprenant notamment des plans de communication et d'évaluation globaux ;
- créer un centre régional pour la logistique en cas d'urgence et renforcer les capacités régionales pour la gestion des situations d'urgence.

15. Réexaminer les expériences régionales en ce qui concerne la mise en œuvre du Règlement sanitaire international ces deux dernières années et prendre des mesures en s'appuyant sur les enseignements tirés.

16. Continuer à explorer les moyens de collaborer avec la société civile et à sensibiliser les États Membres à un meilleur usage des capacités de promotion en matière de santé au sein de la société civile.

17. Continuer de promouvoir le renforcement des capacités en matière de diplomatie sanitaire dans la Région, en élaborant notamment des notes d'orientation et des aide-mémoire qui informent la population sur des questions pertinentes.